Rev. M. Ls. Gingras,
Supérieur – –

Séminaire de Québec

Rev. M. Léon Gingras

oct. 1850

# MANDEMENT D'ENTRÉE

# DE MONSEIGNEUR PIERRE-FLAVIEN TURGEON,

## ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Québec, 8 Octobre 1850.

# MANDEMENT D'ENTRÉE
# DE MONSEIGNEUR PIERRE-FLAVIEN TURGEON,
## ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.




## PIERRE-FLAVIEN TURGEON,

**Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siége Apostolique, Archevêque de Québec, etc., etc., etc.**

*Au Clergé et aux Fidèles de l'Archidiocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.*

Comme nous, Nos Très-Chers Frères, vous avez sans doute été profondément affligés par l'événement douloureux qui vient de frapper ce diocèse. Dieu nous a enlevé celui qui, depuis dix-huit ans, était notre père et notre pasteur

commun, celui dont vous avez pu si souvent admirer la douceur et le zèle, Monseigneur JOSEPH SIGNAY, notre vénérable archevêque. Vous le pleurerez, citoyens de Québec, vous qui si longtemps l'avez vu exercer au milieu de vous les pénibles et redoutables fonctions de curé; vous le pleurerez, habitants de nos campagnes, vous qu'il aimait à visiter pour vous porter des paroles de paix et d'encouragement; vous le pleurerez, vous surtout nos dignes collaborateurs dans la vigne du Seigneur, qui avez reçu tant de marques de sa bonté et de son attachement, et en qui vous avez constamment trouvé le prêtre pieux et modeste, l'évêque prudent et charitable, le modèle et le soutien de la discipline ecclésiastique. Pourrions-nous oublier les qualités éminemment sacerdotales qu'il a déployées dans la direction des cures importantes qui lui furent confiées; ses efforts pour promouvoir l'éducation religieuse et morale de ses compatriotes; sa fidélité à visiter régulièrement les paroisses de son immense diocèse, visites que, malgré son âge avancé et ses infirmités croissantes, il a continuées jusqu'à ce qu'il ait pour ainsi dire succombé sous le fardeau. Mais le trait qui le rapprochait le plus de son divin maître était sa sollicitude, son affection pour la jeunesse, portion si intéressante de ses ouailles. Il avait compris toute la portée des paroles de l'aimable Jésus: *Laissez les petits enfants venir à moi*, ce saint pasteur qui rompait assidûment le pain de la parole aux petits enfants, qui les encourageait dans leurs études, qui se réjouissait de leur joie innocente, qui leur traçait complaisamment la route du devoir et de la vertu.

Depuis près d'un an, le vénérable vieillard avait déposé le lourd fardeau de l'administration de son diocèse; mais il n'avait pas pour cela abandonné ses ouailles chéries. Nouveau Moyse, ne pouvant plus descendre dans la plaine, du haut de sa retraite il tenait ses mains étendues sur son peuple, et implorait pour lui la protection du Dieu des armées. Le Seigneur l'a séparé de nous, mais il n'a point rompu les liens qui unissaient le troupeau au pasteur et le pasteur au troupeau. Les prières du Saint Prélat s'élèvent en faveur de ses enfants vers le trône du Père des miséricordes; et vous, N. T. C. F., qui savez que la justice des hommes sera, devant le Très-Haut, pesée au poids du sanctuaire, vous vous unirez à nous pour supplier le Souverain Juge d'accorder à son serviteur, dans le sein d'Abraham, *un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix.*

Quoique déjà nous eussions reçu de notre vénéré prédécesseur la conduite de

son diocèse, nous sentons, à sa mort, redoubler le poids du fardeau qu'il nous avait légué. Déjà parvenu à un âge avancé, fatigué par des infirmités incessantes, nous n'envisageons qu'avec frayeur les devoirs multipliés que nous avons à remplir, surtout dans les temps difficiles où nous sommes. En effet, N. T. C. F., qui d'entre nous ignore que, dans notre pays si longtemps remarquable par son attachement à la foi, des hommes nés au sein du catholicisme ont osé lever l'étendard de l'infidélité, et chercher à répandre, non seulement au milieu des villes, mais encore au sein des populations rurales les hideux principes de l'incrédulité ? Qui serait assez aveugle pour ne pas apercevoir que les intérêts matériels envahissent le cœur d'un grand nombre de nos frères, et en prennent possession, au préjudice des sentiments de religion, de justice, d'honnêteté qui distinguaient nos pères ? Oui ! l'homme ennemi a paru dans le champ du père de famille. *Inimicus homo hoc fecit* (Math. XIII, 28.) ; il se hâte d'y semer l'ivraie parmi le bon grain. *Superseminavit zizaniam in medio tritici* (Ibid. ... 25). Humbles moissonneurs, adressons-nous à notre maître pour qu'il repousse au loin ces ennemis de sa maison et de son saint héritage.

Malgré ces tentatives redoublées de l'esprit de ténèbres, nous en avons la ferme confiance, N. T. C. F., Dieu ne nous abandonnera pas. Si les émissaires du mal sont nombreux, les amis du bien, multipliés par la grâce du Seigneur, se réuniront pour arrêter les ravages de l'ennemi du salut : le Tout Puissant prêtera une oreille attentive aux ferventes prières qui, de toutes les parties de notre diocèse, vont s'élever vers lui pour implorer sa miséricorde en notre faveur.

Les fidèles Israëlites qui n'ont pas encore fléchi le genou devant Baal, sont en trop grand nombre pour ne pas nous laisser espérer que le Seigneur aura pitié de nos humbles efforts dans sa cause. Nous nous réjouissons de voir au premier rang notre digne clergé qui redouble de zèle, à mesure que les besoins s'accroissent. Nous avons, pour preuves de sa fidélité et de son dévouement, ces nombreuses retraites où se retrempe la foi, où se purifient les mœurs d'une portion notable de notre troupeau ; ces sociétés d'éducation, de tempérance, de colonisation, si propres à rendre nos diocésains un peuple moral, éclairé et heureux.

Nous comptons sur la coopération des Chers Frères des Ecoles Chrétiennes qui, en formant les jeunes gens à la piété, à la docilité, à l'étude, produisent un

bien immense dans les villes et dans les campagnes. Puissent leurs précieux établissements s'accroître de jour en jour, et répandre la bienfaisante influence d'une éducation religieuse jusque dans les parties les plus reculées du Canada !

Dans l'énumération des secours qui nous sont assurés, nous ne saurions oublier ces vierges courageuses, fidèles imitatrices des La Peltrie, des Mance, des Youville, qui se vouent au service des pauvres, au soulagement des malades, à la protection des orphelins ; nous rappellerons encore ces dignes filles de Ste. Ursule et celles de la sœur Bourgeois qui s'occupent, avec tant de succès, à former le cœur et l'esprit des jeunes personnes qui leur sont confiées. Que le Seigneur continue de bénir leurs travaux, et les récompense au centuple, des services qu'elles rendent à nos bien-aimés diocésains !

Et vous, N. T. C. F., qui vivez au milieu du monde, vous nous aiderez, vous nous soulagerez dans ces fonctions pénibles de notre ministère, par votre empressement à profiter des moyens de salut qui vous sont présentés ; par votre docilité à la voix de vos pasteurs ; par votre attachement inébranlable à la religion que vos ancêtres ont apportée dans ce pays, et qu'ils vous ont léguée comme l'héritage le plus précieux.

Au milieu de toutes ces espérances qui nous sont présentées, s'en élève une que nous saluons avec amour. *O ! spes nostra salve.* Oui, N. T. C. F., nous avons la confiance que la Bienheureuse Vierge Marie, patronne de ce diocèse, tournera ses regards miséricordieux vers nous, et qu'elle nous recommandera, ainsi que notre cher troupeau, à son divin fils, auteur de toute grâce excellente et de tout don parfait. *Omne datum optimum et omne donum perfectum desursùm est* (S. Jac. I. 17.). Qu'aurions-nous à craindre des puissances de l'enfer sous la protection de celle qui a écrasé la tête de l'antique serpent ? *Ipsa conteret caput tuum* (Gen. III. 15.).

Désireux, N. T. C. F., de marcher sur les traces de nos illustres prédécesseurs, qui nous ont laissé tant de monuments de leur zèle pour le bien de leur troupeau et pour l'honneur de leur clergé, nous nous faisons un devoir de maintenir toutes les sages dispositions qu'ils ont jugé à propos d'adopter à ce sujet.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1° Nous renouvelons et confirmons, en tant que de besoin, toutes les ordonnances des Vénérables Prélats, à qui nous venons d'être appelé à succéder, avec les explications, modifications, ou alterations qu'ils ont cru devoir y apporter, et qu'ils ont dûment signifiées par leurs mandements, ou par leurs lettres-circulaires.

2° Nous confirmons pareillement et renouvelons tous les pouvoirs donnés par écrit et non révoqués aux prêtres de l'archidiocèse.

3° Enfin nous renouvelons et confirmons aussi les pouvoirs accordés par nos prédécesseurs, ou par leurs grands-vicaires, soit de vive voix, ou par écrit, pour la confession des Religieuses.

Sera le présent mandement lu en chapître, dans toutes les communautés religieuses, et publié (excepté les articles 2e et 3e) au prône de toutes les églises et chapelles où l'on fait l'office public, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le huit octobre mil huit cent cinquante.



✠ P. F. Archev. de Québec.

Par Monseigneur,

C. F. Cazeau, Ptre.

*Secrétaire.*